

**Province de Québec  
Municipalité de Saint-Elzéar  
Le 12 décembre 2016**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar tenue le 12 décembre 2016 à 19 h à la salle du conseil située au 707 avenue Principale, sous la présidence du maire Richard Lehoux où les conseillers Joan Morin, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Carl Marcoux et Jean-Yves Marcoux, sont présents et forment corps entier du conseil :

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent.

Cette session spéciale est exclusivement réservée pour le budget 2017 et le plan triennal d'immobilisation.

***Ouverture de l'assemblée***

La session est ouverte par le maire Richard Lehoux.

***235-12-16 Adoption de l'ordre du jour***

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires 2017
4. Adoption du règlement 2016-218
5. Adoption du programme triennal des immobilisations
6. Période des questions
7. Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

***236-12-16 Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2017***

ATTENDU que conformément à l'article 954 du C.M., le conseil d'une municipalité doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier;

Il est proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Que le budget de l'année financière 2017 soit adopté tel que présenté.

Que la répartition du budget est la suivante :

<b>Recettes</b>	
Taxes	2 607 783 \$
Paiement tenant lieu de taxes	24 458 \$
Transferts gouvernementaux	652 409 \$
Recettes de sources locales et autres	201 680 \$
<b>Total des recettes</b>	<b>3 486 330 \$</b>

<b>Dépenses</b>	
Administration générale	476 537 \$
Sécurité publique	325 067 \$
Transport	602 508 \$
Hygiène du milieu	474 144 \$
Santé et bien-être	2 398 \$
Urbanisme et zonage	107 042 \$
Loisirs et culture	302 486 \$
Frais de financement	159 689 \$
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 449 871 \$</b>

Dépenses en immobilisations	445 700 \$
Dette – Capital	606 800 \$
Affectation Fonds réservée	16 041 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 486 330 \$</b>

#### **237-12-16 Adoption du règlement no 2016-218**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar a adopté son budget pour l'année 2017 prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 5 décembre 2016 par le conseiller Alain Gilbert (résolution 218-12-16);

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil avant la séance du Conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renonce à sa lecture;

ATTENDU que le maire mentionne que ce règlement a pour objet de fixer les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2017 et les conditions de leur perception.

En conséquence, il est proposé par Jean-Yves Marcoux et résolu à l'unanimité

Que le règlement # 2016-218 pourvoyant a fixé les taux des taxes et des tarifs de compensation pour l'exercice financier 2017 et les conditions de leur perception soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit. Que le règlement est déposé dans le livre des règlements de la Municipalité.

#### **238-12-16 Adoption du programme triennal des immobilisations 2017-2018-2019**

ATTENDU que conformément à l'article 931.1 du C.M., une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

ATTENDU que le programme triennal d'immobilisations se répartit comme suit;

Année 2017	2 150 000 \$
Année 2018	1 400 000 \$
Année 2019	1 150 000 \$

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

Que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2017-2018-2019 soit adopté tel que présenté et qu'il fasse partie intégrante de cette résolution.

**239-12-16 Clôture de l'assemblée**

Il est proposé par Jean-Yves Marcoux et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour étant épuisé de clore la session. Il est 19 h 40.

---

Richard Lehoux, Maire

---

Mathieu Genest, Directeur général  
Secrétaire-trésorier